



Démission éducation nationale

Par **fasy1**, le **11/03/2012 à 22:47**

Bonjour,
Je suis actuellement professeur des écoles. Je souhaite démissionner pour reprendre mon ancien métier de maître nageur.
En attendant de trouver un cdi dans ma région, je risque de ne trouver que des cdd ou des contrats saisonniers.
Si j'arrive à trouver un contrat de 4 mois cet été, aurai-je droit à des allocations chômage ?
Et si oui, à combien pourraient-elles s'élever ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2012 à 08:00**

Bonjour,
Si vous démissionnez, vous n'auriez pas droit aux allocations chômage car dans le public, les allocations chômage n'existent pas parce qu'on ne peut sortir du public que pour prendre sa retraite ou par démission (les cas de révocation étant assez rares).